

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2007/95**  
**OBJET : Budget annexe zone extension les Pins Verts à Saucats**  
**DM 1 - exercice 2007**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

**Budget Annexe Extension Zone « LES PINS VERTS » à SAUCATS  
DM N° 1 - Exercice 2007**

Vu le budget primitif annexe « Les Pins Verts à Saucats» voté le 16 février 2007 ;

Vu les travaux en cours de réalisations nécessitant la signature d'avenants au marché de VRD ainsi que la signature d'un marché pour l'assainissement ;

Monsieur le Président propose d'inscrire de nouveaux crédits au budget annexe « Les Pins Verts » - exercice 2007 - de la communauté de communes ;

En conséquence, Monsieur le Président propose d'adopter une décision modificative comme suit :

**BUDGET ANNEXE « LES PINS VERTS A SAUCATS » - Exercice 2007** : Service ECO - Fonction 90

Section de fonctionnement : DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/011	C/605	Travaux (op. réelle)	+ 420 000.00 €
C/65	C/6522	Reversement excédent au budget principal (op. réelle)	- 131 067.71 €
C/042	C/71355	Variation des stocks (op. ordre)	+ 131 067.71 €
		<b>TOTAL ...</b>	<b>+ 420 000.00 €</b>

Section de fonctionnement : RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/042	C/71355	Variation des stocks (op. ordre)	+ 420 000.00 €
		<b>TOTAL ...</b>	<b>+ 420 000.00 €</b>

Section d'investissement : DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/040	C/3555	Travaux (op. ordre)	+ 420 000.00 €
		<b>TOTAL ...</b>	<b>+ 420 000.00 €</b>

Section d'investissement : RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/040	C/3555	Terrains aménagés (op. ordre)	+ 131 067.71 €
C/16	C/1641	Emprunt (op. réelle)	+ 288 932.29 €
		<b>TOTAL ...</b>	<b>+ 420 000.00 €</b>

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité :**

- autorise** Monsieur le Président à procéder à l'exécution de cette décision modificative.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****N° 2007/96****OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007

La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

**Considérant** l'avis exprimé par le Comité Technique Paritaire en séance du 12 septembre 2007,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il est rappelé que le ratio d'avancement de grade demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence du Président, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite proposer un taux de 100 % pour tous les grades.

### *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

1. vote le taux de 100 % de promus/promouvables pour tous les grades,

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

## OBJET : Régime indemnitaire du personnel

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Daniëlle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL**

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret 71-318 du 27 avril 1971 relatif à l'indemnité de risques et de sujétions spéciales allouées à certaines catégories de personnels des services extérieurs de l'éducation surveillée et de l'administration pénitentiaire,

**Vu** le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret 2002-806 du 3 mai 2002 instituant une indemnité pour travaux supplémentaires d'enseignement en faveur de certains personnels de la protection judiciaire de la jeunesse,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### **1 - Sujétions spéciales.**

Le décret susvisé a institué l'indemnité de risques et de sujétions spéciales au profit du cadre d'emplois des psychologues.

Sont concernés :

- les agents, stagiaires ou titulaires, relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux ;
- les agents non titulaires exerçant des emplois équivalents aux précédents.

La détermination du montant alloué à chaque agent se fait par application d'un taux de référence annuel, lequel peut être majoré dans la limite de 150 % du montant annuel de référence.

Il est précisé que les agents non titulaires bénéficient du même régime indemnitaire que les agents titulaires.

Le Président déterminera ensuite le taux individuel attribué à chaque agent, en fonction de l'importance des sujétions auxquelles l'agent est appelé à faire face ainsi que de sa manière de servir.

### **2 - travaux supplémentaires d'enseignement**

Le décret susvisé a institué l'indemnité de pour travaux supplémentaires d'enseignement au profit des agents relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

Sont concernés :

- les agents, stagiaires ou titulaires, relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux ;
- les agents non titulaires exerçant des emplois équivalents aux précédents.

La détermination du montant alloué à chaque agent se fait par application d'un taux de référence annuel, lequel peut être majoré dans la limite de 120 % du montant annuel de référence.

Il est précisé que les agents non titulaires bénéficient du même régime indemnitaire que les agents titulaires.

Le Président déterminera ensuite le taux individuel attribué à chaque agent, en fonction de l'emploi occupé ainsi que de sa manière de servir.

Le versement de ces deux régimes indemnitaires interviendra mensuellement.

Ces indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les taux et corps de référence seront réévalués ou modifiés par voie réglementaire.

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité :**

- 1°) **décide** d'adopter les dispositions de la présente délibération à compter du 01 octobre 2007,
- 2°) **charge** le Président de l'exécution de la présente délibération,
- 3°) **précise** que les frais correspondants sont inscrits au budget.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2007/98  
OBJET : Partenariat avec l'AAPPMA**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
Quorum : 23  
Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		

CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

**PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PECHEURS DE L'EAU BOURDE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Considérant l'avis favorable de la commission environnement du 23 mai 2007

Considérant l'avis favorable du bureau

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique (AAPPMA) de l'Eau Bourde est en charge de la gestion piscicole et de la protection des milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants dont la Communauté de Communes à la responsabilité depuis le 1er janvier 2006 : Gât Mort, Saucats et Eau Blanche.

Afin de favoriser la protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, la Communauté de Communes de Montesquieu accorde une subvention afin d'assister cette association dans ses missions de :

- surveillance via sa garderie privée composée de trois personnes assermentées,
- information à la CCM en cas de pollution, mortalité piscicole, embâcles dangereuses,
- communication auprès de ses adhérents afin de les sensibiliser sur la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la vie piscicole,
- participation à l'étude de la faune piscicole (étude CEMAGREFF, pêches électriques),
- participation à l'animation de la marche cantonale,
- participation à la journée « Nettoyons la nature »,
- Participation à la protection du milieu aquatique (faune et flore) et de la qualité de l'eau.

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
AAPPMA	Campagne 2007	1 300.00 €

Cette subvention vient en complément de la mise à disposition du plan d'eau de la technopole de Montesquieu, accordée lors du précédent Conseil pour l'alevinage et pour la pêche par vidange.

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

1°) **décide** de l'attribution de subvention au titre de l'exercice 2007, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subvention et notamment la convention de partenariat ci-jointe formalisant les engagements réciproques ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

**Vu** la délibération n° 2003/19 du 11 avril 2003, définissant les critères et modalités d'aide aux associations ;

**Vu** la délibération n° approuvant le budget primitif ;

**Vu** la demande de l'association « l'AAPPMA de l'Eau Bourde » du 12 janvier 2007

**Vu** les comptes rendus des réunions de la Commission « Environnement » du 25 juillet 2007

### Entre

**La Communauté de Communes de Montesquieu** représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, dûment habilité es-qualité à signer la présente convention, en application d'une délibération du Conseil Communautaire n° en date du

### Et

**L'association "l'AAPPMA de l'Eau Bourde "** représentée par son Président, dûment habilité

Désignée « l'Association » ;

**Il est convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Consciente que le secteur associatif, dans la diversité et l'indépendance qui sont sa richesse, est un acteur fondamental dans les secteurs des loisirs, de la culture, du sport, de l'éducation, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, de la solidarité et de la cohésion sociale, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité contribuer à son épanouissement.

La Communauté de Communes de Montesquieu considère d'intérêt communautaire, les installations, les activités, les associations, les projets actuels ou à créer mettant en exergue le territoire de la Communauté de Communes en termes de valorisation d'image ou de services rendus à la population. La qualité des projets, la notion de solidarité, d'épanouissement des individus, la dimension d'intérêt collectif et d'aménagement du territoire sont des critères d'appréciation conduisant à l'attribution du label communautaire. Cette labellisation permet aux bénéficiaires de recevoir l'appui ponctuel ou à plus long terme de la Communauté de Communes, dans le cadre des moyens financiers et promotionnels dont cette dernière dispose.

Seuls les projets présentés par des associations pouvant justifier d'une existence légale, d'un fonctionnement régulier depuis au moins un an et ayant leur siège ou une délégation permanente ou intervenant sur le territoire communautaires sont recevables.

La Communauté de Communes n'a en aucun cas la volonté de se substituer aux communes dans leur partenariat de proximité. Elle est à l'écoute des associations, peut y faire appel, mais aussi les aider à réaliser leurs projets. Le souhait d'éviter un certain "saupoudrage" passe par l'établissement de ce partenariat et des modalités pas seulement financières : possibilités de mise à disposition de moyens humains et matériels et d'accompagnement à la communication.

### **Article I - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association ; et l'attribution d'une subvention.

L'Association a pour objet :

- la gestion de la pratique halieutique et de la protection des milieux aquatiques sur l'ensemble du réseau hydrographique du canton de la Brède

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à réaliser les actions suivantes :

- De surveillance via sa garderie privée composée de trois personnes assermentées.
- Information à la CCM en cas de pollution, mortalité piscicole, embâcles dangereuses
- Communication auprès de ses adhérents afin de les sensibiliser sur la préservation de la qualité de l'eau et la protection de la vie piscicole
- Participation à la protection des milieux aquatiques
- Participation à l'étude de la faune piscicole (étude CEMAGREFF, pêches électriques)
- Participation à l'animation de la marche cantonale
- Participation à la journée « nettoyage de la nature »

Compte tenu de l'intérêt débattu en Commission et en Conseil communautaire au vu d'un dossier de demande de subvention qui présente ces actions au vu des critères d'accompagnement définis dans le préambule, la Communauté de Communes de Montesquieu en facilite la réalisation en allouant des moyens à l'Association.

## **Article II - Engagements réciproques**

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à soutenir l'Association par :

- l'attribution d'une subvention, tel que défini à l'article 4 ;
- la promotion de l'Association pour l'objet de la subvention et notamment par le biais de la communication, tel que défini à l'article 3 ;
- la mise à disposition de l'étang du site de la Technopole à Martillac, pour l'alevinage du parcours, les conditions feront l'objet de conventions particulières.

L'Association s'engage à :

- formuler sa demande de subvention par courrier motivé (adressé de préférence avant le 15 février) à l'attention du Président, accompagné d'un dossier comprenant : les statuts, le nombre de salariés et d'adhérents, la composition à jour du Conseil d'Administration, un RIB, les derniers comptes approuvés, un document attestant le cas échéant de son affiliation à une Fédération et une présentation détaillée du projet pour lequel la subvention est demandée et son plan de financement détaillé ;
- justifier l'utilisation des subventions reçues, en communiquant après réalisation, les résultats obtenus grâce à l'aide communautaire, son compte de résultat certifié, le rapport d'activité ainsi qu'un compte rendu financier laissant apparaître les charges et les produits afférents à la manifestation et exprimé en euros et en pourcentages ;
- pratiquer, dans la mesure du possible, des tarifs particuliers pour les adhérents domiciliés sur le territoire communautaire ;
- inviter le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu ou son représentant lors des manifestations principales ;
- informer la Communauté de Communes de Montesquieu de tout événement d'importance relatif à la situation de l'Association et à l'objet de la convention ;
- respecter ses statuts ;

## **Article III - Communication**

La Communauté de Communes de Montesquieu peut faire connaître sur ses propres supports (site internet, magazine) l'Association et l'objet de la subvention, et proposer à l'Association une aide technique pour l'élaboration de son plan de communication.

L'Association s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels le partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu, au moyen notamment de l'apposition de son logo figurant dans la charte graphique ci-annexée et à les communiquer à la Communauté de Communes de Montesquieu.

#### **Article IV - Montant de la participation et modalités de versement**

La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu prend la forme d'une subvention de 1 300 € versée sur le compte de l'Association.

Le versement s'effectue en deux fois :

- un acompte de 80 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention,
- le solde de 20 % après réalisation de l'objet de la présente convention, au vu des documents mentionnés à l'article 2.

#### **Article V - Assurance**

L'Association souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité sans que celle de la Communauté de Communes de Montesquieu ne puisse être mise en cause.

#### **Article VI - Validité de la présente convention**

Cette convention est consentie et acceptée pour l'année civile au cours de laquelle elle est signée.

En outre, il est précisé qu'à dater du jour de signature de la présente convention, l'Association dispose d'un délai d'un an pour fournir à la Communauté de Communes de Montesquieu les justificatifs permettant le paiement de l'acompte et du solde du montant de la subvention accordée.

Passé ce délai, l'Association ne pourra prétendre au règlement des sommes qui n'auraient pas encore été versées.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties.

En outre, si l'activité réelle de l'Association est significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention initiale, ou si l'objet de la demande de subvention n'a par la suite plus lieu d'être, la Communauté de Communes de Montesquieu ajustera sa participation financière qui, à l'inverse, ne pourra être réévaluée.

Fait en deux exemplaires à

le

La Communauté de Communes de Montesquieu  
Le Président  
**Christian TAMARELLE**

L'Association AAPPMA de l'Eau Bourde  
Le Président  
**Serge Peuchaud**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2007/99**

**OBJET : Réserve Naturelle Géologique de Saucats la Brède : projet d'avenant à l'annexe 1 de la convention cadre et délégation du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles au bénéfice de la CCM**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M.	

						FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE SAUCATS - LA BREDE

### PROJET D'AVENANT A L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION CADRE et DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES AU BENEFICE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3 « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

**Vu** la délibération n°2005/46 23 septembre 2005 pour la signature d'une convention cadre pour la préservation et la valorisation du site de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède ;

**Vu** la signature de ladite convention cadre le 14 décembre 2006,

**Vu** la commission environnement du 25 juillet 2007,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Le site de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède est reconnu comme lieu de référence en termes de connaissance et d'évolution de la géologie à l'échelon départemental, régional et national. Depuis 1982, le site bénéficie du statut protecteur de « réserve naturelle ». La Réserve Naturelle Géologique a pour objectif, la protection du patrimoine géologique, paysager et patrimonial ainsi que l'accueil du public.

Suivant la convention-cadre pour la protection foncière, la préservation et la valorisation du site de la Réserve Naturelle, l'ensemble des objectifs poursuivis par les différents partenaires a conduit à la réalisation d'un plan pluriannuel d'actions décrit dans le tableau de l'annexe 1 de cette dernière. La Communauté de Communes de Montesquieu assure la maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition de terrains présentant un fort intérêt patrimonial naturel et paysager.

La même convention prévoit la protection foncière des sites géologiques, ainsi que la création d'un pôle fédérateur de la géologie sous une maîtrise d'ouvrage départementale et régionale.

Selon l'article L 142-3 du code de l'urbanisme, le Département, qui dispose de ce droit, peut le déléguer à une commune. Par ailleurs, selon ce même article, « lorsque la commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale y ayant vocation, elle peut, en accord avec cet établissement, lui déléguer ce droit ».

Une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles a été créée par le Conseil Général de la Gironde le 22 février 1999 sur la commune de Saucats sur les sites suivants : Lieux dits Junca, Poupin, L'Ariey ouest, La Calette, Laguloup, L'Ariey est, Tuquau, Pont Pourquey, Verdillon

Après étude menée par l'équipe de la Réserve, de l'intérêt géologique et environnemental des parcelles, une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles mériterait d'être créée sur les sites suivants :

## Commune de La Brède

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface
LA BREDE	A	150	Au Brana	2667
LA BREDE	A	151	Au Brana	1380
LA BREDE	A	152	Au Brana	2770
LA BREDE	A	153	Au Brana	127658
LA BREDE	A	155	Au Brana	32365
LA BREDE	A	156	Au Brana	8240
LA BREDE	A	157	Au Brana	3370
LA BREDE	A	158	Au Brana	4835
LA BREDE	A	159	Au Brana	10310
LA BREDE	A	160	Au Brana	9450
LA BREDE	A	161	Au Brana	4800
LA BREDE	A	162	Au Brana	2600
LA BREDE	A	163	Au Brana	13570
LA BREDE	A	164	Au Brana	73615
LA BREDE	A	165	Au Brana	15505
LA BREDE	A	166	A Cabarrieu	10645
LA BREDE	A	392	A Cabarrieu	6310
LA BREDE	A	167	A Cabarrieu	26235
LA BREDE	A	171	A Cabarrieu	68993

## Commune de Saucats

## MOULIN DE LAGUES

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface
SAUCATS	B	729	M. de Lagues	3520
SAUCATS	B	730	M. de Lagues	1105
SAUCATS	B	732	M. de Lagues	43510

## LA COQUILLERE

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface
SAUCATS	C	463	P. de Baudes	4605
SAUCATS	C	464	P. de Baudes	2260
SAUCATS	C	465	P. de Baudes	9885
SAUCATS	C	466	P. de Baudes	2750
SAUCATS	C	710	A Bricart	12050
SAUCATS	C	712	A Bricart	18275
SAUCATS	C	713	A Bricart	10155

## Commune de Saucats

## MOULIN DE BERNACHON

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface
SAUCATS	B	402	M. de Bernachon	5900
SAUCATS	B	405	M. de Bernachon	1158
SAUCATS	B	406	M. de Bernachon	1591
SAUCATS	B	407	M. de Bernachon	881
SAUCATS	B	408	M. de Bernachon	9840
SAUCATS	B	416	Les Margueyres	6470
SAUCATS	B	430	Les Margueyres	18615
SAUCATS	B	431	Les Margueyres	3945
SAUCATS	B	432	Les Margueyres	6500
SAUCATS	B	433	Les Margueyres	7345
SAUCATS	B	437	Les Margueyres	12125
SAUCATS	B	438	Les Margueyres	2000
SAUCATS	B	439	Les Margueyres	1660
SAUCATS	B	806	Les Margueyres	1698
SAUCATS	B	983	Les Margueyres	11819
SAUCATS	B	988	Les Margueyres	5854
SAUCATS	B	990	Les Margueyres	1719
SAUCATS	B	1521	M. de Bernachon	4368
SAUCATS	C	1429	L'Ariey Est	3200
SAUCATS	C	1432	Beyries	350
SAUCATS	B	418	Les Margueyres	2640
SAUCATS	B	436	Les Margueyres	150
SAUCATS	B	987	Les Margueyres	2494
SAUCATS	B	989	Les Margueyres	7281

## MOULIN DE L'EGLISE

Commune	Section	N°	Lieu-dit	Surface
SAUCATS	B	643	M. de l'Eglise N	2290
SAUCATS	B	644	M. de l'Eglise N	3415
SAUCATS	C	860	M. de l'Eglise S	2095
SAUCATS	C	862	M. de l'Eglise S	410
SAUCATS	C	863	M. de l'Eglise S	1715
SAUCATS	C	1863	M. de l'Eglise S	360

## Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

2. entérine le projet de modification de l'annexe 1 à la convention du 14 décembre 2006 ci-annexée afin d'y intégrer les parcelles à classer en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles,

3. solicite les conseils municipaux des communes de La Brède et de Saucats pour demander au département de la Gironde d'étendre la ZPENS aux sites décrits ci-dessus, et

de transférer le droit de préemption à la Communauté de Communes de Montesquieu,

4. accepte, le cas échéant, la délégation du droit de préemption sur toute aliénation concernant le périmètre de la ZPENS actuelle et les futures extensions.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007

Le Président,  
Christian TAMARELLE



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/100

OBJET : Marché pour l'achat des sacs jaunes de collecte sélective

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## MARCHE POUR L'ACHAT DE SACS JAUNES POUR LA COLLECTE SELECTIVE

Considérant la réalisation de la collecte sélective en porte à porte sur la totalité du territoire communautaire,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'avis favorable de la commission « élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés » du 05 septembre 2007,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Depuis le premier trimestre 2005, l'ensemble des communes du territoire communautaire bénéficie de la collecte sélective en porte à porte. Les emballages ménagers à recycler sont collectés dans des sacs jaunes translucides de 50 litres, imprimés au logo de la collectivité et rappelant les consignes de tri.

Les sacs sont distribués dans chaque foyer par les conseillers du tri de la Communauté de Communes de Montesquieu assistés par des ambassadeurs du tri occasionnels, afin de relayer l'information et les consignes de tri au plus près de la population. Selon un planning prévisionnel, la distribution est réalisée sur chaque commune une fois par an (deux à trois rouleaux de 25 sacs selon la composition du foyer). Un stock est laissé à disposition des communes afin de pouvoir doter en sacs des habitants entrants dans de nouveaux logements.

A titre indicatif, le nombre de sacs jaunes translucides distribué en porte à porte chaque année est de l'ordre de 900 000.

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de lancer une consultation pour l'acquisition de ce matériel. Les sacs jaunes seront livrés avant la période de distribution dans les communes pouvant les réceptionner, le reste du stock sera livré à la CCM. La livraison directe en commune permet d'une part un gain de temps et d'autre part de limiter considérablement les trajets de redistribution (nécessaires aux rechargements journaliers du véhicule).

Le marché proposé sera lancé selon un marché d'appel d'offre ouvert européen, à bons de commande pour une durée de 3 ans. Le montant annuel estimé est de l'ordre de 90 000€ H.T (soit 270 000€ HT sur la durée totale du marché à passer).

### *Le Conseil Communautaire à l'unanimité:*

1. **décide** de lancer le marché d'appel d'offres, pour assurer cette prestation,
2. **autorise** Monsieur le Président, à signer le marché avec l'entreprise retenue et le mandater pour poursuivre toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/101

OBJET : Opération de compostage individuel

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## OPERATION DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vu la délibération 2005/17 du 25 mars 2005, relative à l'achat de matériel pour le compostage individuel,  
Vu l'avis favorable de la commission « élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés » du 05 septembre 2007,  
Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Dans le cadre de sa politique environnementale, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité promouvoir la mise en place d'un service supplémentaire de traitement des déchets, à savoir le développement du compostage individuel, cette action s'inscrivant dans la continuité de la politique menée dans le cadre de **la valorisation optimale des déchets**.

A ce jour, ce sont près de 12% des foyers qui sont équipés de composteurs individuels (les biodéchets peuvent représenter jusqu'à 130kg/habitant/an soit 30% du poids total d'ordures ménagères produites), sur un prévisionnel de 10% envisagé au lancement de l'opération.

Le compostage à domicile permettant une valorisation des biodéchets qui une fois transformés sur place produisent un amendement organique de qualité qui est utilisé pour le jardinage.

L'achat de ce matériel est subventionné par le Conseil Général de la Gironde à hauteur de 40% et par l'Adème à hauteur de 20% qui soutiennent les collectivités œuvrant pour la limitation de la production des déchets.

Ce kit de compostage complet est proposé pour un montant de 12 € aux particuliers souhaitant participer à l'opération.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

- 1. à décider** de reconduire ces distributions du kit de compostage au prix de 12 €,
- 2. à solliciter** les subventions correspondantes auprès du Conseil Général de la Gironde, de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel,
- 3. à dire** que les recettes sont enregistrées dans le budget de la Communauté de Communes de Montesquieu via la régie de recettes.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**OBJET : Site Montesquieu - promesse synallagmatique de vente à B&G SA**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
Quorum : 23  
Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE A B & G SA

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2006-274V3778 du 21 novembre 2006 et la délibération du Conseil Communautaire n°2006/90 du 8 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires des 19 décembre 2003 et 9 avril 2004. L'acte notarié a été signé par Monsieur le Président le 29 avril 2004.

Les parcelles à revendre étant achetées auprès du Conseil Général de la Gironde et les modalités de commercialisation étant désormais précisées, il est possible de procéder à la revente des terrains viabilisés du Site Montesquieu.

La SA B & G spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'implants chirurgicaux se propose d'acquérir un terrain d'une superficie totale de 25 240 m<sup>2</sup> extrait des parcelles D733p et D730p sur le Site Montesquieu.

Un bâtiment est en cours de construction par France Littoral, afin de les héberger en location (avec option d'achat).

L'objectif est de construire à moyen terme un site d'assemblage et d'emballage, dans le prolongement du bâtiment livré en octobre 2008.

**Le Conseil de Communauté à l'unanimité :**

5. **décide**

- de vendre lesdites parcelles à B & G SA ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 25 240m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 14 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue de 353 360 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par document d'arpentage ;
- de payer la dépense correspondante au Conseil Général de la Gironde, comme prévu à la Convention de partenariat prévoyant les modalités de transfert du Site

6. **autorise** le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;
- à missionner un géomètre, pour réaliser le document d'arpentage.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**OBJET : Site Montesquieu - Promesse synallagmatique de vente à France Littoral**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 36  
Quorum : 23  
Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE VENTE A FRANCE LITTORAL

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2006-274V3778 du 21 novembre 2006 et la délibération du Conseil Communautaire n°2006/90 du 8 décembre 2006 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires des 19 décembre 2003 et 9 avril 2004. L'acte notarié a été signé par Monsieur le Président le 29 avril 2004.

Les parcelles à revendre étant achetées auprès du Conseil Général de la Gironde et les modalités de commercialisation étant désormais précisées, il est possible de procéder à la revente des terrains viabilisés du Site Montesquieu.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 lots à la commercialisation.

La société France Littoral est promoteur immobilier et propriétaire d'un terrain sur le Site Montesquieu sur lequel elle a construit un hôtel d'entreprises.

Ce bâtiment qui sera livré très prochainement est déjà entièrement loué.

La société se propose donc d'acquérir les lots 24, 25 et 26 cadastrés respectivement D 868 D et D 860, D 862 et D 861 d'une superficie totale de 10 869 m<sup>2</sup> sur le Site Montesquieu afin de pouvoir envisager l'extension du bâtiment existant (lot 24) et de construire des bâtiments « clé en mains » à destination d'entreprises dans la vocation du site afin de constituer une offre locative supplémentaire sur le Site Montesquieu.

### Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

#### 7. décide

- de vendre lesdites parcelles à FRANCE LITTORAL ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 10 869 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 14 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue de 152 166€ HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par document d'arpentage ;
- de payer la dépense correspondante au Conseil Général de la Gironde, comme prévu à la Convention de partenariat prévoyant les modalités de transfert du Site

#### 8. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;
- à missionner un géomètre, pour réaliser le document d'arpentage.

**OBJET : Site Montesquieu – Centrale photovoltaïque – Mise en œuvre du projet**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007

La séance est ouverte

**Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30**

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE Mise en œuvre du projet

**Vu** la délibération n° 2007/81 validant le principe d'étudier la faisabilité technique et juridique d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Lors de la précédente séance, le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité le principe d'étudier la faisabilité technique et juridique d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque de 100 KWc. Cette étude, menée avec le Conseil Régional d'Aquitaine et l'ADEME, a démontré que le montage juridique idoine était de décharger la Communauté de Communes de Montesquieu du rôle de propriétaire, maître d'ouvrage et exploitant de la centrale, et de confier ces rôles à une société privée, en l'occurrence EDF Energies nouvelles France. La Communauté de Communes de Montesquieu se contenterait de mettre à sa disposition un terrain de la Technopole Montesquieu, par le biais d'un bail emphytéotique et d'en aménager les abords.

Ce nouveau montage juridique et financier reste pleinement compatible avec l'objectif de faire de cette centrale la vitrine technologique dont souhaite disposer la Technopole.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

1°) **confirme** son intention d'implanter à l'entrée du Site Montesquieu une centrale solaire photovoltaïque prototypique de 100KWc

2°) **autorise** le Président à procéder à toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, et notamment :

- signer une promesse de bail emphytéotique sur les parcelles D 700 P et D 764 P (lieu-dit La Poque, Commune de Martillac),
- procéder aux légers aménagements de la parcelle (viabilisation en grave compactée, pose d'une clôture, aménagements paysagers, ...).

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007

Le Président,

Christian TAMARELLE

**OBJET : Association Bordeaux Montesquieu - Organisation de la journée des éco-innovations**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 27  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
Quorum : 23  
Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## Subvention à l'Association Bordeaux Montesquieu Journée des éco-innovations

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Considérant l'avis de la commission développement économique du 6 septembre 2007 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau (M. Claverie et M. Darriet ne prenant pas part à la discussion) ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

L'Association Bordeaux Montesquieu organise une journée des éco-innovations le 12 octobre 2007, en partenariat avec le Conseil Régional, OSEO, INNOVALIS et la Communauté de Communes de Montesquieu sur le site de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Cette journée a plusieurs objectifs :

- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises
- Présentation de l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement.
- Associer l'image de la Technopole dans ce positionnement « éco-innovations »
- Présentation d'entreprises innovantes répondant aux problématiques abordées
- Présenter les différentes actions pouvant stimuler ces innovations
- Provoquer la synergie des compétences
- Identification de la Technopole sur la thématique des éco-innovations
- Promouvoir les savoir-faire de nouvelles entreprises

Seront invités : des chefs d'entreprises d'Aquitaine et hors Aquitaine qui travaillent sur ces secteurs, des scientifiques (CNRS, Ecoles ingénieurs, CEA, Universités), des porteurs de projets et institutionnels (ADEME, CR, CG, Innovalis, 2ADI, DRRT...).

La journée s'articulera autour de différentes animations dont plusieurs tables rondes sur les thèmes suivants :

- les éco-constructions : « La maison passive, un habitat pour demain »
- les énergies renouvelables : « Energies renouvelables, de nouveaux marchés apparaissent »
- l'agriculture respectueuse de l'environnement : « Des solutions innovantes au service d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement »

Le budget total de la manifestation est estimé à environ 44 000 € HT

A cette occasion l'association a sollicité financièrement le Conseil Régional (14 000€) et le Conseil Général ; elle bénéficiera également de fonds FEDER (15282€) et de financements privés (1500 €).

L'Association Bordeaux Montesquieu sollicite une aide financière de 10 000 € auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu pour l'organisation de cette manifestation ainsi que des moyens humains (services technique, communication, développement économique).

### *Conseil Communautaire à l'unanimité*

(M. Claverie et Mr Darriet ne prenant pas part au vote)

1°) **décide** l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Bordeaux Montesquieu à l'occasion de l'organisation de la journée sur les éco-innovations;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de ladite subventions,

3°) **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007.



**OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - rétrocession du réseau  
d'assainissement au SIAEPA de la Brède**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 27  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## **RETROCESSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA ZA DES PINS VERTS A SAUCATS AU SIAEPA DE LA BREDE**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

**Vu** les délibérations du Conseil Communautaire n°2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** la délibération 2006/37 du 6 avril 2006 et l'acte administratif du 30 novembre 2006 de rétrocession de la station de Lagunage du Site Montesquieu au SIAEPA de La Brède ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2007/40 du 16/02/2007 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouverts relatifs au raccordement du réseau d'assainissement de la ZA des Pins Verts à Saucats au lagunage du Site Montesquieu.

**Vu** l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Pins Verts à Saucats en vue de commercialiser 26 lots, et de la mise en place du réseau d'assainissement, le raccordement au lagunage de la Technopole Bordeaux Montesquieu semble être la solution la mieux adaptée.

La capacité de traitement du lagunage du Site Montesquieu permet en effet le raccordement de la zone des Pins Verts.

De plus, afin d'éviter la gestion d'une association de co-lotis sur la ZA des "Pins verts", il a été décidé de rétrocéder les voiries et réseaux à la commune de Saucats, après la réception des travaux d'aménagement de la zone.

Dans la mesure où les eaux usées de la ZA des "Pins Verts" seront traitées dans le lagunage de la Technopole, la Mairie de Saucats serait dans l'obligation d'établir une convention avec le S.I.A.E.P.A de La Brède qui est devenu propriétaire de ce lagunage par acte administratif du 30 novembre 2006.

Afin de simplifier la procédure, la CCM propose de rétrocéder directement l'intégralité de l'installation du réseau d'assainissement (réseaux, poste de relevage, et poste de refoulement) au S.I.A.E.P.A de La Brède ; la mairie de Saucats ayant déjà délibéré dans ce sens.

Les voiries et la partie eau potable seront quant à elles rétrocédées à la commune de Saucats, après la réception des travaux de la zone.

Cette phase est prévue pour le prochain Conseil Communautaire de décembre.

*Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

9. décide :

- de rétrocéder l'intégralité du réseau d'assainissement des eaux usées (réseaux, poste de relevage, et poste de refoulement) au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La Brède;
- d'effectuer à titre gratuit cette cession.

2. autorise Monsieur le Président à signer dès à présent les actes de transfert de gestion afférents et à effectuer toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération (en cas d'acte administratif, M. le Vice-Président délégué à la gestion des Zones d'activités est mandaté pour représenter la CCM).

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 21 septembre 2007  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007/107

**OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - vente d'un lot à Charpente  
Menuiserie des Graves**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007

La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

**VENTE D'UN LOT A LA SOCIETE  
CHARPENTE ET MENUISERIE DES GRAVES (CMG)  
ZONE ARTISANALE LES PINS VERTS A SAUCATS**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

**Vu** les délibérations du Conseil Communautaire n°2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2006/91 en date du 8 décembre 2007 concernant la fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Pins Verts à Saucats, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 26 lots à la commercialisation aux artisans locaux.

Un groupe de travail constitué de membres de la commission Développement Economique est chargé d'étudier les dossiers de demandes d'implantation.

Parmi ces demandes, la société CMG se propose d'acquérir le lot n° 8 cadastré A 2777 d'une superficie de 3968 m<sup>2</sup>.

La société CMG est spécialisée dans la fabrication de charpentes, menuiseries et maisons à ossature bois ainsi que dans l'agencement.

Créée en 1994, elle est installée à Léognan et emploie aujourd'hui 19 personnes.

La clientèle de la société est constituée à 70% de PME avec un rayonnement départemental.

En 2005, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 1 070 000 € et souhaite acquérir ce terrain sur la zone d'activités des Pins Verts afin de répondre au développement de son activité.

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

**10. décide**

- de vendre ladite parcelle à la Société CMG ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 3968 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue 87 296 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;

**11. autorise Monsieur le Président**

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte ;



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2007/108  
OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - vente d'un lot à SARL EGB PELAZ**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 27  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## **VENTE D'UN LOT A LA SARL EGB PELAZ ZONE D'ACTIVITES LES PINS VERTS A SAUCATS**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

**Vu** les délibérations du Conseil Communautaire n° 2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/91 en date du 8 décembre 2007 concernant la fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » 6 septembre 2007 ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Pins Verts à Saucats, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 26 lots à la commercialisation aux artisans locaux.

Un groupe de travail constitué de membres de la commission Développement Economique est chargé d'étudier les dossiers de demandes d'implantation.

Parmi ces demandes, la SARL EGB PELAZ se propose d'acquérir le lot n°26 d'une superficie de 5180 m<sup>2</sup> cadastré A 2770.

La SARL EGB PELAZ est une entreprise de maçonnerie actuellement implantée à Saucats.  
Créée en janvier 2000, l'entreprise emploie 5 personnes et prévoit deux créations d'emplois supplémentaires.

La clientèle de la société est constituée exclusivement de particuliers.  
En 2006, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 349 000 € et souhaite acquérir ce terrain sur la zone d'activité des Pins Verts afin de répondre au développement de son activité.

### ***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

#### **12. décide**

- de vendre ladite parcelle à la SARL EGB PELAZ ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 5180 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue 113 960 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;

#### **13. autorise le Président**

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte.

**OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - vente d'un lot à la société EURELOC**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 27  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## VENTE DE DEUX LOTS A LA SOCIETE EURELOC ZONE ARTISANALE LES PINS VERTS A SAUCATS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

Vu l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/91 en date du 8 décembre 2007 concernant la fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts à Saucats ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Pins Verts à Saucats, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 26 lots à la commercialisation aux artisans locaux.

Un groupe de travail constitué de membres de la commission Développement Economique est chargé d'étudier les dossiers de demandes d'implantation.

Parmi ces demandes, la société EURELOC se propose d'acquérir les lots n° 21 et 22 issus respectivement des parcelles cadastrées A 2792 et 2791 d'une superficie totale de 10 693 m<sup>2</sup>.

La société EURELOC a racheté la société SPAZEO dont l'activité est l'assemblage, l'installation et la location de constructions modulaires.

Elle intervient par ailleurs en maîtrise d'ouvrage dans la conception et la réalisation d'ensembles industriels et de bureaux. Elle développe enfin un concept de maisons modulaires à destination des promoteurs immobiliers.

La qualité des services associés a permis à SPAZEO d'être choisi comme partenaire du groupe EADS au niveau national dans le cadre d'un contrat de 3 ans.

SPAZEO est en cours de certification ISO 14 001.

Créée en 2003, elle est installée à Saint Jean (31) et emploie aujourd'hui 50 personnes.

L'objectif de la société est de développer une structure identique à celle de Saint-Jean à côté de Toulouse ; d'autres implantations sont prévues pour le grand Sud-Ouest.

En 2006, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'euros et souhaite acquérir ces terrains sur la zone d'activités des Pins Verts afin de répondre au développement de son activité.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

#### 14. décide

- de vendre lesdites parcelles à la Société EURELOC ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 10 693 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue 235 246 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;

#### 15. autorise Monsieur le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte.

**OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - vente d'un lot à la SARL  
GENERATION BOIS**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 27  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## VENTE D'UN LOT A LA SARL GENERATION BOIS ZONE D'ACTIVITES LES PINS VERTS A SAUCATS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

Vu l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/91 en date du 8 décembre 2007 concernant la fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts à Saucats ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Pins Verts à Saucats, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 26 lots à la commercialisation aux artisans locaux.

Un groupe de travail constitué de membres de la commission Développement Economique est chargé d'étudier les dossiers de demandes d'implantation.

Parmi ces demandes, la SARL GENERATION BOIS se propose d'acquérir le lot n° 13 d'une superficie de 2325 m<sup>2</sup> cadastré A 2757.

La SARL GENERATION BOIS est spécialisée dans la construction de maisons à ossature bois et est actuellement implantée à Martillac.

Créée en 1975, l'entreprise emploie 9 personnes et prévoit la création de 2 emplois supplémentaires.

La clientèle de la société est constituée exclusivement de particuliers.

En 2006, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 792 000 € et souhaite acquérir ce terrain sur la zone d'activité des Pins Verts afin de répondre au développement de son activité.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

#### 16. décide

- de vendre ladite parcelle à la SARL GENERATION BOIS ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 2325 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue 51 150€ HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;

#### 17. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte.

**OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - vente d'un lot à la société JPR  
AGENCEMENT**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 27  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

## VENTE D'UN LOT A L'ENTREPRISE JPR AGENCEMENT ZONE D'ACTIVITES LES PINS VERTS A SAUCATS

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

Vu l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2006/91 en date du 8 décembre 2007 concernant la fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts à Saucats ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Pins Verts à Saucats, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 26 lots à la commercialisation aux artisans locaux.

Un groupe de travail constitué de membres de la commission Développement Economique est chargé d'étudier les dossiers de demandes d'implantation.

Parmi ces demandes, l'entreprise JPR AGENCEMENT se propose d'acquérir le lot n° 17 d'une superficie de 1527 m<sup>2</sup> cadastré A 2797.

L'entreprise JPR AGENCEMENT créée en 2002 est spécialisée dans l'installation de mobiliers et de PLV (publicité sur le lieu de vente) au sein de magasins de parfumerie et de grands magasins spécialisés pour les grandes marques de cosmétiques.

Cette entreprise individuelle est actuellement implantée à Villenave d'Ornon.

L'entreprise compte aujourd'hui 1 personnes et emploie du personnel intérimaire, elle prévoit 3 créations d'emplois.

Au 30/09/2006, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 92 800 € et souhaite acquérir ce terrain sur la zone d'activité des Pins Verts afin de répondre au développement de son activité.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

#### 18. décide

- de vendre ladite parcelle à l'entreprise JPR AGENCEMENT ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 1527 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue 33 594 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;

#### 19. autorise le Président

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte.

**OBJET : ZA les Pins Verts à Saucats - vente d'un lot à la SAS LABANT**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 27  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 35  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 14/09/2007  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 14/09/2007  
 La séance est ouverte

Le 21 septembre de l'année deux mille sept à 18 h 30  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle		M. BALAYE		MAY Marylène			X excusé
BOYER Alain		M. CLAVERIE		MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe		M. GRENIER	
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine		M. FATH	
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. FOUSSIER	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre	X		
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame SECCO est élue secrétaire de séance

**N° 2007/112**

## **VENTE DE DEUX LOTS A LA SAS LABANT ZONE D'ACTIVITES LES PINS VERTS A SAUCATS**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

**Vu** les délibérations du Conseil Communautaire n°2004/91 et 2004/92, n° 2004/29, 2004/90, 2005/39, 2005/69 et 2006/45 concernant les acquisitions foncières sur la zone d'activités et la viabilisation de la zone des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2006/68 du 22 juin 2006 concernant le lancement du marché d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de voiries et réseaux divers sur la ZA des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** l'avis des domaines 2006-501V3777 en date du 23 novembre 2006 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2006/91 en date du 8 décembre 2007 concernant la fixation du prix de vente des terrains de la zone artisanale des Pins Verts à Saucats ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 6 septembre 2007 ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Pins Verts à Saucats, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 26 lots à la commercialisation aux artisans locaux.

Un groupe de travail constitué de membres de la commission Développement Economique est chargé d'étudier les dossiers de demandes d'implantation.

Parmi ces demandes, la SAS LABANT se propose d'acquérir le lot n° 14 et 15 d'une superficie totale de 3054 m<sup>2</sup> cadastrés A 2800 et 2799.

La SAS LABANT est une entreprise de construction de maisons individuelles, actuellement implantée à Villenave d'Ornon et créée en 2003.

L'entreprise emploie actuellement 9 personnes.

La clientèle de la société est constituée exclusivement de particuliers.

En 2006, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 4,8 millions d'euros et souhaite acquérir ces terrains sur la zone d'activité des Pins Verts afin de répondre au développement de son activité et envisage de construire des locaux (ateliers et bureaux) destinés à la location (artisans).

### ***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

#### **20. décide**

- de vendre lesdites parcelles à la SAS LABANT ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ;
- d'effectuer cette cession de 3054 m<sup>2</sup> environ au prix fixé par délibération de 22 € HT le m<sup>2</sup>, soit une recette attendue 67 188 € HT susceptible de varier en fonction de la contenance exacte définie par le document d'arpentage ;

#### **21. autorise le Président**

- à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents ;
- à missionner un notaire, pour rédiger l'acte.